

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Drame d'Alénakiri: "La loi s'appliquera dans toute sa rigueur"

**C'EST** la promesse faite par le procureur de Libreville, André Patrick Roponat, vendredi dernier à la faveur d'une communication.

G.R.M  
Libreville/Gabon



André Patrick Roponat, lors d'une précédente sortie médiatique.

La communication du procureur de la République près le Tribunal de première instance de Libreville était très attendue, à la suite de la découverte le 23 juin dernier vers 8h30 de trois corps sans vie dans une habitation, au quartier Alénakiri, dans la commune d'Owendo. En effet, le lendemain du drame, André Patrick Roponat, au-delà de la confirmation de la découverte macabre, a, devant la presse, précisé que les victimes sont Rosemonde Béliore "Poupette" (21 ans) et ses deux enfants, Précieuse Meyong (4 ans) et son frère Orcia Talla (5 mois). La jeune femme aurait rendu l'âme, après avoir reçu 88 coups de couteau sur plusieurs parties du corps, notamment au visage et à l'abdomen.

"Ces constatations ont été faites en présence des magistrats du parquet de la République, des Officiers de police judiciaire (OPJ), du médecin légiste et de la police technique et scientifique", a ajouté le maître des poursuites. Précisant que "les deux enfants seraient morts des suites d'étouffement et qu'aucun corps n'a fait l'objet d'un prélèvement d'organes". Aussi a-t-il informé que des interpellations ont eu lieu le jour même de sa communication. S'il n'a pas révélé l'identité du principal suspect, d'autres sources informent qu'il s'agirait d'un jeune homme prénommé Anthony. Ce dernier

serait le père géniteur d'Orcia Talla. Celui de Précieuse Meyong vivrait au Sénégal. "Le Gabon étant résolument lancé dans la lutte contre les violences de tous genres, notamment à l'égard des femmes, la justice ne fléchira pas face à de tels actes odieux. Et la loi s'appliquera dans toute sa rigueur", a conclu le procureur de la République. À noter que le drame a eu lieu dans une concession bien sécurisée par une barrière suffisamment haute. Celle de la famille du concubin, dans laquelle ce dernier vivait avec la défunte.

## Port-Gentil/Session criminelle: peine de 5 ans de prison infligée à un trio de voleurs

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil Gabon

Le vol avec arme apparente commis sur Matéo Tsendi Ngoma et Samantha Bahina, par les nommés David Boulingui Badinga (21 ans), Hourel Bissielou Bissielou (22 ans) et Hans Kombe Kombila (20 ans), tous Gabonais, est la cinquième affaire jugée par la Cour criminelle de Port-Gentil. Ils ont écopé de 5 ans de prison et d'une amende de 100 mille francs chacun. Le Ministère public avait requis 10 ans.

Les faits. Dans la nuit du 9 février 2019 vers 4 heures du matin, au carrefour de la clinique Ayilé, Matéo Tsendi Ngoma et Samantha Bahina sont encerclés par un groupe de garçons armés chacun d'un couteau. Ils agressent les victimes, les dépouillent de deux téléphones portables et d'une somme de 50 mille francs, entre autres. Le lendemain, Matéo Tsendi Ngoma revient sur les lieux et reconnaît un des agresseurs dans un bar. Conduit au commissariat central de Port-Gentil, le mis en cause, identifié comme David Boulingui Badinga, passe aux aveux et dénonce ses complices.



David Boulingui Badinga, Hourel Bissielou Bissielou et Hans Kombé Kombila à la barre.

À la barre, les accusés n'ont pas cherché à se défilier en reconnaissant d'emblée leur forfait. Toutefois, David Boulingui Badinga réfute de n'avoir menacé les victimes qu'avec un couteau.

Par la voix de l'avocat général, Angélique Ndouna, le Ministère public a requis la culpabilité des accusés et 10 ans de prison. Exhortant la Cour de ne pas statuer sur les intérêts civils des plaignants. La défense assurée par Me Andrée Clémence Bhongo Mavoungou a plaidé, à titre principal, la disqualification du crime de vol avec arme apparente en délit de vol aggravé. Et, subsidiairement, sollicité de larges circonstances atténuantes à leur égard.

## Le clin d'œil de Lybek



## Omboue: un agent de la SEEG tué dans un accident



Axel Mve Bekale de son vivant.

Abel EYEGHE EKORE  
Ndendé/Gabon

La nouvelle est tombée comme un couperet pour les parents, amis et connaissances d'Axel Mve Be-

tement d'Etimboue. L'éclatement du pneu du véhicule de service qu'il conduisait serait à l'origine de ce drame.

Selon les informations reçues des proches de la victime, il y avait trois personnes à bord de la voiture. Axel Mve Bekale, Rami Makosso et Armand Mihindou, de la direction des services informatiques (DSI). Les trois hommes étaient en mission à Omboue. Après l'éclatement du pneu, la voiture a effectué plusieurs tonneaux avant de s'immobiliser dans un bosquet.

Axel Mve Bekale est tué sur-le-champ. Tandis que ses deux collègues sont sortis de cette terrible embardée avec des hématomes sur le corps. Les blessés ont été conduits rapidement dans une structure hospitalière pour y subir des examens.